

« Évaluation interdisciplinaire des politiques du genre » :

Appel à projets 2025 du LIEPP

(date limite de candidature : 9 juin 2025)

Le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques ([LIEPP](#)) lance un appel à projets en partenariat avec le programme d'études sur le genre ([PRESAGE](#)) de Sciences Po et la [Cité du Genre](#) d'Université Paris Cité, sur le thème de l'évaluation interdisciplinaire des politiques du genre. Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre du partenariat du LIEPP avec Université Paris Cité (UPCité).

Objet de l'appel à projet

Lutte contre les violences, égalité professionnelle, reconnaissance des métiers "essentiels" ultra-féminisés, politiques d'articulation entre vie familiale et vie professionnelle, parité et accès au pouvoir, remise en cause des stéréotypes dans la culture et les médias, justice reproductive... Dans le prolongement des mobilisations féministes, la question du genre interroge de nombreuses politiques publiques. Certaines politiques, classiquement analysées sous le terme de « féminisme d'État », ont pour objectif explicite la promotion de l'égalité et des droits des femmes. Mais d'autres politiques, définies sans référence à la question du genre, n'en ont pas moins des effets majeurs à cet égard, que ce soit dans un sens égalitaire ou inégalitaire telles que les politiques fiscales, sociales, éducatives ou environnementales. Enfin, dans un contexte de mise en œuvre fragile du *gender mainstreaming*, de nombreuses politiques sectorielles se situent entre ces deux pôles, intégrant formellement une attention au genre dans leur définition sans que cette question se retrouve nécessairement dans leur mise en œuvre.

Ces modalités plurielles d'articulation avec l'action publique, outre l'actualité du thème, font du genre une perspective incontournable de l'évaluation des politiques publiques. Le genre, par sa transversalité et son imprégnation de l'ensemble de nos catégories de pensées, invite à réinterroger les concepts clés de l'évaluation des politiques publiques : en quoi les hypothèses et représentations sur lesquelles repose un programme d'action publique sont-elles influencées par le genre ? Comment la lutte contre les inégalités de genre peuvent-elles conduire à réorienter la mise en œuvre d'une politique ? Comment prendre en considération ces inégalités dans l'étude (tant quantitative que qualitative) des effets d'une politique, en allant, si nécessaire, au-delà de critères d'évaluation indexés sur les objectifs explicites de la politique concernée ? Comment, dans une optique plus prospective, les savoirs existants sur les inégalités de genre et leurs mécanismes de (re-)production peuvent-ils alimenter la réflexion sur les effets attendus de différentes politiques publiques, dans une optique de *gender mainstreaming* ?

Cet appel à projets du LIEPP, en partenariat avec le programme PRESAGE de Sciences Po et la Cité du Genre d'Université Paris Cité, vise à promouvoir le développement et la valorisation de travaux académiques interdisciplinaires d'évaluation des politiques publiques portant :

- Soit sur la conception, la mise en œuvre et les effets des politiques visant explicitement la question du genre (politiques publiques d'égalité femmes/hommes, politiques d'égalité salariale et politiques d'articulation vie familiale – vie professionnelles, politiques de promotion des droits des femmes et des filles, politiques relatives à l'identité de genre et aux questions LGBTQI+). Ces projets seront hébergés par l'axe [Discriminations et politiques catégorielles](#) du LIEPP.
- Soit sur les effets, en termes de genre, de politiques publiques visant d'autres enjeux relevant des thématiques de recherche du LIEPP : politiques sociales et fiscales, politiques migratoires, politiques relatives à la santé ou au handicap, politiques éducatives, politiques environnementales, évaluation de la démocratie. Ces projets seront hébergés par les [différents axes de recherche du LIEPP](#), en fonction de leurs thématiques.
- Les projets centrés sur la mesure et l'analyse de l'expérience des inégalités de genre (sans être initialement focalisés sur une politique publique particulière) pourront relever du périmètre de l'appel à projet, mais devront pour cela faire explicitement le lien avec l'action publique, en identifiant les implications de la recherche pour l'analyse des politiques du genre.

Les projets pourront porter sur des politiques menées à tous niveaux de gouvernement, de l'échelle supranationale à l'échelle municipale en passant par les politiques nationales (quels que soient les pays concernés), et mises en œuvre par des acteurs aussi bien publics que privés (associations, entreprises). Le LIEPP a vocation à étudier en priorité les politiques publiques contemporaines. Les approches comparatives, ainsi que les travaux portant sur d'autres cas nationaux que la France, sont les bienvenus.

Prenant acte de la diffusion variable de la référence à la notion "d'évaluation des politiques publiques" selon les disciplines, l'appel à projet est ouvert à toutes les démarches scientifiques, y compris les plus innovantes, à partir du moment où elles s'avèrent utiles à la compréhension du fonctionnement et des effets des politiques publiques étudiées, que les chercheur.e.s concerné.e.s s'identifient ou non actuellement à la notion "d'évaluation des politiques publiques". Le LIEPP propose sur [son site une série de ressources](#) pour se familiariser avec les cadres d'analyse en évaluation.

Les contributions doivent être **interdisciplinaires**, l'appel étant ouvert de façon large à toutes les disciplines permettant d'alimenter la réflexion sur l'action publique (*data science*, design, droit, économie, géographie, histoire, psychologie, santé publique, sciences de l'éducation, sciences de gestion, sciences environnementales, sciences du vivant, science politique, sociologie,...). Toute approche innovante et créative sera la bienvenue, notamment celles qui s'appuient sur la science participative. A cet effet, l'identification de partenaires du projet parmi les acteurs publics ou associatifs et la description de leurs modalités prévues d'implication seront valorisées.

Deux types de projets peuvent être soumis : **projets de recherche et revues systématiques de littératures interdisciplinaires** (cf précisions ci-dessous).

Portage des projets

Chaque projet est porté par un.e ou deux chercheur.e.s, dont un.e au moins doit être **un.e chercheur.e titulaire ayant pour affiliation principale un laboratoire de Sciences Po ou de Université Paris Cité**. Un.e même chercheur.e ne peut être (co-)porteur.e de plus d'un projet.

Les personnes ayant déjà obtenu un financement dans le cadre d'un précédent appel à projets du LIEPP sont autorisées à candidater en tant que porteur.e.s dans le cadre de cet AAP, mais doivent le faire à partir d'un nouveau projet, proposant un nouveau protocole de recherche : cet appel ne peut être utilisé pour obtenir des « rallonges » de financement pour un même projet déjà financé par le LIEPP. La réponse à l'AAP autour d'un nouveau projet devra, le cas échéant, intégrer un calendrier précisant les modalités de bouclage du projet précédent. A qualité égale, priorité sera donnée aux nouvelles équipes.

Le LIEPP est particulièrement ouvert aux chercheur.e.s qui n'ont pas encore participé à ses activités; il n'est pas nécessaire d'avoir de collaboration préalable avec le LIEPP ou avec Sciences Po pour postuler.

Durée

Les projets financés sont d'une **durée maximale de 24 mois**.

Le démarrage des projets devra avoir lieu entre le 1 septembre 2025 et le 1 décembre 2025.

Partenaires de l'appel à projets

Le **LIEPP** est une plateforme de recherche de Sciences Po financée dans le cadre du programme « Investissements d'avenir » de l'Agence Nationale de la Recherche. Créé en 2011, ce laboratoire se redéploie depuis 2020 en partenariat avec Université Paris Cité. Son objet est de développer l'évaluation des politiques publiques par une approche scientifique interdisciplinaire. Le LIEPP repose sur une approche de recherche évaluative innovante, confrontant méthodes quantitatives, qualitatives et comparatives, et combinant un haut niveau d'exigence scientifique avec le souci de diffusion et de traduction des résultats de la recherche auprès des acteurs publics. Ses activités sont organisées en six grands axes de recherche ([discriminations et politiques catégorielles](#), [politiques socio-fiscales](#), [politiques éducatives](#), [évaluation de la démocratie](#), [politiques environnementales](#), [politiques de santé](#)). Les projets retenus dans le cadre de cet appel à projet seront financés et gérés par le LIEPP et hébergés par ces axes de recherche du LIEPP, en fonction de leurs thématiques.

Pour cet appel à projets, le LIEPP travaille en partenariat avec le programme PRESAGE et la Cité du Genre.

Le **Programme de Recherche et d'Enseignement des SAvoirs sur le GENre (PRESAGE)** de Sciences Po a été créé en 2010 par Hélène Périvier et Françoise Milewski. Il encourage la

production, la discussion et la diffusion de connaissances scientifiques pour développer ce champ de recherche.

Lancée en 2015, désormais Institut Initiative Interdisciplinaire IdEx porté par UPCité, la **Cité du Genre** valorise les enseignements et la recherche en études de genre au sein d'UPC et de ses partenaires privilégiés, Sciences Po, Université Sorbonne Paris Nord et Inalco. Elle souhaite fédérer l'ensemble des équipes, axes de laboratoires et réseaux déjà structurés autour de ces questions et est ouverte à toutes et tous les enseignant.e.s – chercheur.e.s, (post)doctorant.e.s et personnes intéressées par les problématiques de genre. Conception innovante et ambitieuse, la Cité du Genre se décline en quatre volets : recherche, formation, relations internationales et valorisation/lien avec l'environnement social. Elle est résolument interdisciplinaire dans et entre les secteurs des Lettres et Sciences humaines et sociales, de la Santé et des Sciences.

Types de projets attendus et organisation de l'interdisciplinarité

Deux types de projets peuvent être soumis : projets de recherche (incluant la possibilité de cofinancement de projets déjà en cours) et revues systématiques de littérature. Les projets doivent avoir un caractère interdisciplinaire.

- **Projet de recherche** : Les projets de recherche reposent sur une démarche d'investigation empirique, quelles que soient les méthodes mobilisées. Le cofinancement d'un projet de recherche en cours est possible, et les demandes de financement pour introduire une mixité de méthodes (articulation de méthodes qualitatives et quantitatives) dans un projet initialement fondé sur une seule méthode sont encouragées. Les projets de recherche devront prendre appui sur un état de l'art interdisciplinaire sur la thématique abordée, présentant les apports de différentes disciplines sur cette thématique (la mobilisation de références bibliographiques issues de différentes disciplines dès la présentation du projet en réponse à cet appel sera valorisée à cet égard). Les équipes devront inclure des chercheur.e.s de différentes disciplines. Sans exclure les projets mobilisant un seul type de méthode, priorité sera donnée au soutien de projets de recherche articulant, dans leur démarche d'investigation empirique, plusieurs méthodes et approches disciplinaires sur un même objet. Par exemple, nous encourageons les chercheur.e.s travaillant à partir de méthodes expérimentales à intégrer un volet qualitatif à leur protocole de recherche. Les méthodes mixtes, les innovations méthodologiques et les démarches de science participative seront particulièrement valorisées. Lorsque le projet mobilise un seul type de méthode (tout en impliquant plusieurs disciplines), nous encourageons les porteur.e.s à inclure dans l'équipe du projet une ou deux personnes référentes utilisant d'autres approches méthodologiques, et qui seront sollicitées de façon ponctuelle, pour une discussion du projet initial (réflexion sur la question de recherche, enrichissement des hypothèses) et des résultats de la recherche (mise en perspective par rapport aux conclusions issues d'autres approches). Le projet pourra ainsi faire l'objet d'une mise en discussion interdisciplinaire dans le cadre d'une publication [« Débats du LIEPP »](#).
- **Revue systématique de littérature interdisciplinaire** : la réalisation de revues systématiques de la littérature scientifique sur un thème donné constitue un outil de plus en plus utilisé en évaluation des politiques publiques, notamment dans une démarche

d'évaluation *ex ante*. Il peut s'agir d'une revue de littérature systématique centrée sur une question spécifique (ex. impact de tel programme d'action publique), ou une revue plus ouverte dans son questionnement, du type revue réaliste (*realist review*) ou revue exploratoire de la littérature (*scoping review*). Dans cet appel à projets, les revues de littérature réalisées devront être interdisciplinaires, c'est-à-dire rendre compte des travaux publiés sur une thématique donnée dans différentes disciplines, en mettant en perspective les regards différents et les apports de plusieurs disciplines sur un même objet. Ces revues de littérature devront donc veiller à intégrer des bases de données et revues de différentes disciplines dans le protocole de recherche bibliographique. Les revues de littérature interdisciplinaires devront reposer sur des porteur.e.s ou équipes de recherches appartenant à au moins deux disciplines différentes. Nous encourageons les porteur.e.s à organiser une mise en discussion de la revue à ses différentes étapes par un conseil scientifique interdisciplinaire et multi-méthodes. L'implication demandée aux membres de ce conseil est légère mais essentielle pour le projet : il a vocation à se réunir deux fois, une fois au début du projet autour des premiers éléments du protocole de recherche bibliographique et des premières références identifiées, et une fois à partir d'une première version de la revue de littérature rédigée. Ce conseil inclut typiquement deux ou trois chercheur.e.s de différentes disciplines et approches méthodologiques ; il est également recommandé d'intégrer une ou deux intervenant.e.s (acteurs publics ou associatifs) du secteur concerné pour favoriser une plus grande pertinence du questionnement par rapport aux enjeux d'action publique et une meilleure appropriation de la démarche par les acteurs publics et la société civile. Pour en savoir plus, voir nos conseils pour l'organisation de [revues de littérature interdisciplinaires au LIEPP](#).

Une attention particulière sera portée aux projets ayant une dimension comparative et présentant une stratégie de diffusion à l'international (participation dans des colloques internationaux, publication d'au moins un article scientifique en anglais) ainsi qu'aux collaborations impliquant des chercheur.e.s hors de France. Afin d'encourager l'excellence académique, le LIEPP promeut les publications dans des revues répertoriées dans *Web of Science*.

Les financements apportés pourront être à géométrie variable selon les besoins, du cofinancement d'un projet déjà amorcé à des financements plus conséquents impliquant par exemple le recrutement d'un.e assistant.e de recherche sur quelques mois (voir liste des dépenses éligibles ci-dessous). Les personnes intéressées sont invitées à contacter l'équipe du LIEPP (liepp@sciencespo.fr) dès que possible et en amont du dépôt de leur projet pour discuter du montage budgétaire.

Déroulement des projets

Les projets retenus seront hébergés au LIEPP, et les dépenses directement administrées par le LIEPP. Les porteur.e.s des projets devront s'affilier au LIEPP pour une durée de deux ans et signer la [lettre d'engagement](#) des affilié.e.s. Cette affiliation s'ajoute à leur affiliation principale (le laboratoire principal de rattachement reste inchangé). Elle implique une mention du soutien du LIEPP dans les publications en lien avec le projet (cf *infra*).

Pour tous les projets, quelle que soit leur nature, le financement se fait en deux étapes, la poursuite du financement dans la deuxième phase étant conditionnée à la réalisation d'un rapport

d'activités intermédiaire d'une dizaine de pages (présentant les activités mises en œuvre, les premiers résultats, l'organisation de la suite du projet et une mise à jour sur les publications prévues) permettant le suivi à mi-parcours.

Les équipes s'engagent à participer aux événements communs organisés par le LIEPP pour l'ensemble des projets financés dans le cadre de cet appel, notamment le séminaire annuel du LIEPP, en vue duquel un poster de présentation du projet sera demandé.

Tous les projets, quelle que soit leur nature, doivent donner lieu à au moins une publication dans [les collections du LIEPP](#) (*Working paper*, *Policy brief* ou *Débats du LIEPP*) au plus tard 6 mois après la fin contractuelle du projet, et à un projet de publication dans une revue à comité de lecture. Celle-ci pourra paraître au-delà de la date de fin du projet (date de fin de l'éligibilité des dépenses), mais devra mentionner le soutien financier du LIEPP.

A échéance du projet, un court bilan (en quelques pages) sera demandé pour faire état des activités déployées et des publications réalisées ou en cours.

Les porteur.e.s de projets sont tenu.e.s de tenir informée l'équipe du LIEPP sur les publications scientifiques liées au projet survenant après l'échéance de celui-ci, publications qui devront porter mention du soutien apporté par le LIEPP.

Pour les chercheur.e.s qui le souhaitent, Sciences Po offre aux chercheur.e.s la possibilité de déposer les données de leur recherche sur [data.sciencespo](https://data.sciencespo.fr) dans une démarche de science ouverte.

Types de dépenses éligibles

Les dépenses éligibles sont : CDD¹ ou vacations pour des assistant.e.s de recherche, prestations de services notamment pour la collecte et le traitement de données, soutien à la publication (subvention à la publication, traduction, editing), organisations de séminaires, missions (terrain, colloques). Voir ce [fichier excel](#) qui permet de construire le budget du projet proposé.

Cet appel est lancé en parallèle d'un autre appel ciblé sur l'évaluation interdisciplinaire des politiques du genre. Les deux appels feront l'objet d'un jury commun, et sont dotés d'un budget commun de 330 000 € affecté à l'ensemble des deux appels (sans répartition préalable). Cette enveloppe de financement a vocation à être répartie entre des projets à géométrie variable alimentant les activités des six axes du LIEPP.

Modalités de candidature

Nous recommandons aux personnes intéressées par cet appel à projets de **contacter dès à présent l'équipe du LIEPP** [\[liepp@sciencespo.fr\]](mailto:liepp@sciencespo.fr) et les responsables d'axes pour faire part de leur souhait de déposer un projet, en envoyant un court message avec pour objet [Appel à projets LIEPP]. L'équipe du LIEPP sera à leur disposition pour répondre à leurs questions et les

¹ Compte tenu des délais administratifs, compter au moins trois semaines de délai pour un recrutement en CDD, une fois la personne identifiée.

accompagner dans le montage du projet (notamment renforcement de l'interdisciplinarité et montage budgétaire).

Les projets sont à soumettre pour le **9 juin 2025 au plus tard**, par le biais du [formulaire de candidature en ligne](#). Vous trouverez [ici](#) pour information la liste des questions qui vous seront posées via ce formulaire en ligne. Le formulaire doit impérativement être rempli en ligne. Dans ce formulaire, un nombre de signes maximum (espaces compris) est indiqué pour chaque rubrique. Merci d'en prendre connaissance à l'avance : les textes dépassant la limite de signes ne pourront pas être saisis. A la fin du formulaire, il vous sera demandé de joindre le fichier budgétaire complété. En cas de difficulté avec le formulaire en ligne, vous pouvez contacter l'équipe du LIEPP à l'adresse : liepp@sciencespo.fr

Les projets peuvent être rédigés en français ou en anglais.

Aucun dossier de candidature incomplet ou hors délai ne sera considéré.

Les résultats seront communiqués mi-juillet, les projets pourront démarrer à partir de septembre 2025 (à noter qu'un recrutement en CDD prend *a minima* 3 semaines, une fois la personne identifiée).

Pour en savoir plus, merci de consulter la [FAQ](#).